



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Archiviste de l'Etat adjoint/adjointe	Code fonction 5.07.007
--	---------------------------

2. But de la fonction

Identique à celle d'archiviste, sauf en ce qui concerne la direction du service.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- les mêmes tâches que celles décrites pour la fonction d'archiviste de l'Etat, à l'exception des responsabilités financières et de gestion énumérées dans le premier paragraphe ainsi que des tâches de représentation décrites dans le dernier paragraphe.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	13	57	5	59	Total 192